

Nom de la politique :	Politique sur les saines habitudes de vie
Numéro de la politique :	B236-20080708
Date présentée à l'exécutif :	2008-04-01
Date déposée au conseil :	2008-04-15
Période de consultation :	Du 15 avril au 6 juin 2008
Date de l'adoption par le Conseil :	2008-07-08
Date proposée pour la prochaine mise à jour :	Trois ans suivant son adoption par le Conseil

1. Référence

Cette politique fut élaborée selon la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif publiée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

2. Énoncé

La Commission scolaire Riverside :

- Reconnaît que l'adoption d'une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif contribuent au bien-être intellectuel, psychologique et physique des élèves et du personnel;
- Croit que la nutrition et le conditionnement physique doivent faire partie intégrale du milieu d'apprentissage (autant au niveau des programmes éducatifs que des activités parascolaires) et ce, dès le primaire et jusqu'au secondaire.
- Estime que la bonne nutrition et le bon conditionnement physique ont un impact sur le rendement scolaire des élèves et contribuent également à améliorer leur réussite dans son ensemble.
- S'engage à faciliter l'adoption de saines habitudes de vie, lesquelles seront bénéfiques à la santé et au bien-être des élèves.

3. Objectifs

- S'assurer que les collations et les repas qu'offrent les écoles et les centres de la Commission scolaire Riverside respectent les critères nutritionnels selon les orientations directrices établies par le MÉLS dans sa Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.
- Encourager les élèves, les parents et le personnel à choisir des aliments sains pour les dîners ou les collations qu'ils apportent à l'école.
- Promouvoir activement les avantages bénéfiques quant à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif et offrir plusieurs occasions d'être actif physiquement par une diversité d'activités.



Commission scolaire Riverside

4. Application

4.1 **Commission scolaire** – Rôle et responsabilités

- 4.1.1. Offrir un soutien et un suivi afin d'assurer la continuité de la mise en œuvre de la Politique sur les saines habitudes de vie.
- 4.1.2 Encourager les écoles à élaborer des outils promotionnels (affiches, communiqués, etc.) afin d'éveiller l'intérêt des élèves et des parents quant à la valeur nutritive de différents aliments et afin de les sensibiliser aux avantages bénéfiques d'être physiquement actif.

4.2 **Écoles** – Rôle et responsabilités

- 4.2.1 Éliminer la nourriture et les boissons malsaines des menus de cafétérias ou de traiteurs et des machines distributrices comme les aliments à faible valeur nutritive qui sont plutôt riches en matière grasse, sucre, sel, caféine et calories.
- 4.2.2 Intégrer la Politique sur les saines habitudes de vie au Code de conduite et lorsque possible, impliquer les élèves dans la promotion de la politique tant à l'école qu'à la maison.
- 4.2.3 Profiter d'occasions qu'offre le programme scolaire pour faire découvrir aux élèves la valeur nutritive des aliments, y compris les divers groupes alimentaires, la valeur calorique, le sucre, sel et additifs alimentaires.
- 4.2.4 Appuyer la vente d'aliments sains à l'occasion des campagnes de financement.
- 4.2.5 Promouvoir des activités physiques au-delà de celles inscrites au programme scolaire afin de sensibiliser les élèves aux bienfaits quant à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif.

4.3 **Conseil d'établissement** – Rôle et responsabilités

- 4.3.1 Fait l'étude de la politique au début de chaque année scolaire et appuie le personnel des écoles quant à l'implantation des exigences et des orientations directrices de la Politique sur les saines habitudes de vie.



Commission scolaire Riverside

4.3.2 Encourage les parents de la communauté scolaire à se familiariser avec la Politique sur les saines habitudes de vie et à appuyer les principes de la politique.

4.4 **Campagnes de financement dans les écoles de Riverside**

La Commission scolaire Riverside appuie la vente d'aliments et de breuvages sains à l'occasion des campagnes de financement (des renseignements supplémentaires sur la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif publiée par le MÉLS sont disponibles sur le site :

http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/virageSante/index_en.asp

Les écoles peuvent poursuivre la vente de pâtisseries, les dîners pizza, les soupers spaghetti, etc. à l'occasion des activités de financement à condition de respecter les exigences de la politique.

Voici quelques produits non alimentaires à privilégier lors des campagnes de financement :

- bougies
- cartes de souhaits
- vente-débarras
- papier d'emballage
- dons à La Fondation Scolaire South Shore
- recyclage de cannettes
- abonnements à des revues
- livres usages

Des campagnes de financement favorisant des activités saines devraient aussi être privilégiées, par exemple :

- marche ou course en plein air
- saut à la corde
- danse
- marathon de quilles
- marathon de ski de fond



Commission scolaire Riverside

La Commission scolaire Riverside n'appuie pas la vente des produits lors des campagnes de financements :

- vente de chocolat contenant moins de 70 % de cacao
- vente de bonbons ou de friandises à faible valeur nutritive.

5. Entrée en vigueur

- 5.1 Cette politique entre en vigueur dès son adoption par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Riverside.